



STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI AU 1^{ER} TRIMESTRE 2019



→ 

Au 1^{er} trimestre 2019, on compte environ 190 700 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

LE NOMBRE D'ENTRÉES EN FORMATION AUGMENTE DE

9%

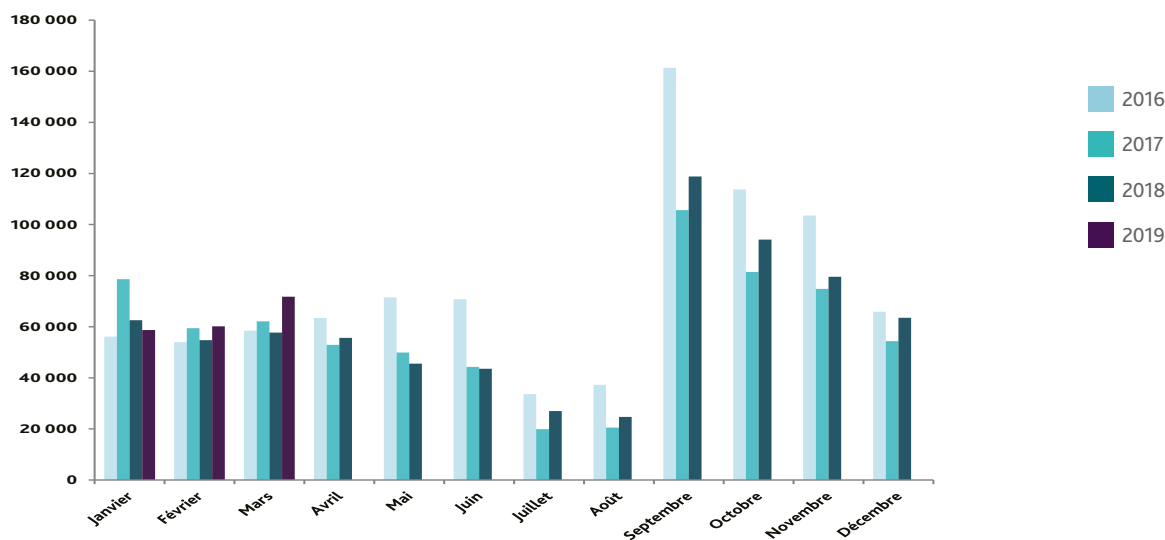
SUR UN AN

Environ 190 700 entrées en formation au 1^{er} trimestre 2019, soit + 9% sur un an

Entre janvier et mars 2019, on compte 190 700 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Le nombre d'entrées en formation augmente de 9% sur un an, après avoir diminué de 13% entre le 1^{er} trimestre 2017 et le 1^{er} trimestre 2018. [cf. Graphique 1].

Depuis le troisième trimestre 2018, le nombre d'entrées en formation repart à la hausse après une baisse continue depuis le second trimestre 2017. La mise en œuvre du plan « 500 000 formations supplémentaires » s'était traduite par une hausse très forte des entrées en formation sur l'ensemble de l'année 2016 par rapport à 2015 (+71%), hausse qui s'est poursuivie au premier trimestre 2017. Le rebond du nombre d'entrées en formation a commencé au troisième trimestre 2018, avec une hausse de 17% du nombre d'entrées en glissement annuel, et s'est confirmé par la suite au quatrième trimestre (hausse de 13%), en lien avec la montée en charge progressive du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC). Ainsi au premier trimestre 2019, le niveau des entrées en formation se rapproche de celui atteint au 1^{er} trimestre 2017 (200 000 entrées).

Graphique 1
ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI



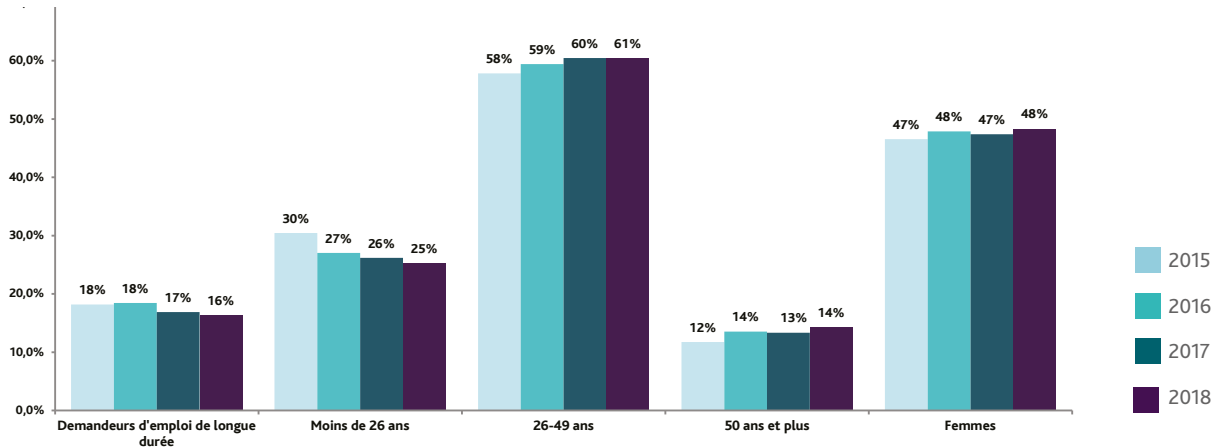
Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

La part des demandeurs d'emploi de longue durée diminue d'1 point

La part des demandeurs d'emploi de longue durée parmi ceux entrés en formation au 1^{er} trimestre 2019 s'établit à 16%, soit une baisse de 1 point sur un an [cf. Graphique 2]. Un quart des demandeurs d'emploi entrés en formation au 1^{er} trimestre 2019 ont moins de 26 ans (-1 point sur un an). Les femmes représentent 48% des personnes entrées en formation sur ce trimestre (+ 1 point en un an).

Graphique 2

CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI ENTRANT EN FORMATION AU 1^{ER} TRIMESTRE



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Les demandeurs d'emploi de longue durée sont les demandeurs d'emploi ayant été inscrits sans emploi au moins 12 mois au cours des 15 derniers mois.

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

La part des formations financées par Pôle emploi augmente légèrement sur un an

58% des entrées en formation de demandeurs d'emploi au 1^{er} trimestre 2019 ont été financées, totalement ou partiellement, par Pôle Emploi. Cette part est nettement en hausse depuis 2016 où elle n'était que de 43%. La part des aides individuelles à la formation (AIF) et celle des actions de formation collective (AFC) augmentent respectivement de 4 points et 1 point en un an alors que la part des préparations opérationnelles à l'emploi collectives (POEC) et celle des préparations opérationnelles à l'emploi individuelles (POEI) diminuent respectivement de 1 point et 2 points.

Tableau 1

RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES ENTRÉES EN FORMATION SELON LE TYPE DE FORMATION

	1 ^{er} trimestre 2016	1 ^{er} trimestre 2017	1 ^{er} trimestre 2018	1 ^{er} trimestre 2019
AFC	9%	12%	9%	10%
AIF	21%	25%	29%	33%
POEI	4%	4%	5%	3%
AFPR	6%	7%	9%	9%
POEC	3%	3%	4%	3%
Conseil Régional	42%	40%	35%	34%
Autres formations (Agefiph...)	14%	10%	9%	8%
Ensemble	100%	100%	100%	100%

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

La durée moyenne des formations diminue légèrement

En un an, la durée moyenne des formations suivies par les demandeurs d'emploi a diminué, passant de 385 heures à 356 heures au 1^{er} trimestre 2019. Cette baisse est en lien avec celle des formations financées par le conseil régional (-62 heures) et celle des AFC (-33 heures). La baisse des durées de formation concerne principalement les objectifs de professionnalisation (-94 heures sur un an), de pré-qualification (-78 heures), de remise à niveau (-60 heures) et, dans une moindre mesure, de Mobilisation / Aide au projet professionnel (-33 heures) [cf. tableau 2].

Tableau 2

DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR TYPE ET OBJECTIF DE FORMATION (EN HEURES)

	1 ^{er} trimestre 2016	1 ^{er} trimestre 2017	1 ^{er} trimestre 2018	1 ^{er} trimestre 2019
Ensemble	441	405	385	356
Par type de formation				
AFC	380	337	370	337
AIF	163	170	121	143
POEI	241	250	265	262
AFPR	263	260	258	268
POEC	306	312	327	318
Conseil Régional	650	621	653	591
Autres formations (Agefiph...)	507	499	541	570
Par objectif de formation				
Certification	592	559	549	542
Professionalisation	520	427	342	248
Pré-qualification	496	453	471	393
Adaptation au poste de travail (AFPR, POEI)	255	256	260	267
Remise à niveau, savoirs de base, initiation	289	240	311	251
Mobilisation, aide au projet professionnel	420	351	361	328
Perfectionnement, élargissement des compétences	204	206	189	227
Formation à la création entreprise	82	98	62	60

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Trois champs de formations concentrent un tiers des formations

Au 1^{er} trimestre 2019, dix champs de formation regroupent plus de 60% des entrées en formation¹ [cf. Tableau 3].

Parmi eux, trois champs regroupent un tiers des entrées en formation : le développement personnel et professionnel (préparation à un concours, remise à niveau, alphabétisation, etc.), le transport et la manutention. Les durées moyennes de formation sont bien plus élevées dans le secteur sanitaire (1115 heures) que dans les autres secteurs. En revanche, elles sont particulièrement faibles dans les secteurs de la manutention (123 heures), de la direction d'entreprise (118 heures), ou du droit (91 heures).

Tableau 3

DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR DOMAINE DE FORMATION (EN HEURES)

	1 ^{er} trimestre 2016		1 ^{er} trimestre 2017		1 ^{er} trimestre 2018		1 ^{er} trimestre 2019	
	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)
Développement personnel et professionnel	20%	423	20%	369	16%	377	16%	337
Transport	9%	280	9%	277	10%	245	10%	219
Manutention	6%	139	6%	150	7%	141	7%	123
Langues	4%	223	4%	247	3%	229	5%	250
Hotellerie restauration	4%	364	4%	335	5%	286	5%	282
Droit	1%	241	2%	167	5%	74	4%	91
Secrétariat assistantat	4%	459	4%	425	4%	447	4%	431
Santé secteur sanitaire	5%	1 193	4%	1 157	4%	1 234	4%	1 115
Commerce	4%	457	4%	438	4%	455	4%	443
Direction entreprise	4%	147	4%	132	3%	147	3%	118

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Note : Seuls les 10 premiers champs de formation du 1^{er} trimestre 2019 sont présentés ici (soit 63% des entrées en formation).

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Léo LACHKAR
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Sources et définitions

Les données ici présentées sont calculées à partir du Fichier des entrées en formation de Pôle emploi. Ce fichier statistique est constitué à partir des deux types d'informations suivantes disponibles dans le système d'information opérationnel de Pôle emploi :

- les Attestations d'Entrée en Stage (AES) correspondant à une entrée dans un nouveau plan de formation.
- les transferts de demandeurs d'emploi en catégorie D d'inscription pour motif de formation sans AES.

LES TYPES DE FORMATION

- **Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POE individuelle)** : d'une durée maximale de 400h, ces formations permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à Pôle emploi. Le projet d'embauche de l'employeur détermine l'aide mobilisable : CDI ou contrat d'au moins 12 mois pour la POE, contrat de 6 à 12 mois pour l'AFPR.
- **Action de Formation Conventionnée (AFC)** : l'action de formation conventionnée par Pôle emploi vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.
- **Aide Individuelle à la Formation (AIF)** : elle est attribuée par Pôle emploi pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.
- **Autres formations** : il s'agit principalement des formations financées par les Conseils régionaux et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, financée par les OPCO. La POE collective concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur, ou d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. Au contraire de la POE individuelle, la POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en œuvre de la formation.

LES OBJECTIFS DE FORMATION

- **Certification** : cette catégorie comprend l'ensemble des formations sanctionnées par les passages d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle).
- **Professionalisation** : les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais elles ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP.
- **Pré-qualification** : cette catégorie comprend les formations qui préparent à l'entrée dans toute formation qualifiante (i.e. certifiante ou professionnalisante), quel que soit le niveau.
- **Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation** : il s'agit là de stages de remise à niveau ou d'initiation à des compétences ou techniques transversales à une large gamme de métiers.
- **Mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel** : cette catégorie rassemble l'ensemble des stages visant à analyser les perspectives d'orientation des stagiaires en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles, ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées.
- **Perfectionnement, élargissement des compétences** : les formations de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans leur activité professionnelle occupée ou recherchée, mais qui désirent approfondir leurs compétences ou acquérir des compétences supplémentaires.

LA RÉMUNÉRATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FORMATION

Plusieurs dispositifs de rémunération existent pour les demandeurs d'emploi :

- Les demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert à l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) de l'Assurance chômage bénéficient pendant leur formation de l'ARE-formation (AREF). D'un montant équivalent à l'ARE, celle-ci est versée dans la limite de la durée des droits restants. Si les droits ARE ne couvrent pas toute la durée de la formation, le DE peut être indemnisé après la fin de droits en Rémunération de fin de formation (RFF), si la formation est éligible à cette allocation, ou en ASS-F (allocation de solidarité spécifique formation) s'il satisfait aux conditions d'admission de l'ASS.
- Les demandeurs d'emploi non indemnisés avant l'entrée en formation peuvent, s'ils suivent une formation conventionnée par Pôle emploi, bénéficier de la Rémunération de formation Pôle emploi (RFPE). Le montant de celle-ci dépend de la durée de la formation et de la situation personnelle du demandeur d'emploi.
- Les demandeurs d'emploi en formation peuvent aussi, sous certaines conditions, bénéficier de rémunérations versées par les Conseils régionaux (Rémunération publique de stage - RPS).

Des données complémentaires sur la formation des demandeurs d'emploi sont disponibles sur le site statistiques.pole-emploi.org/formation

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Cyril NOUVEAU

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

www.pole-emploi.org

